



Adhésion Pack Premium pour 2024-2025

Coupon à découper et retourner à : GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE
Maison de l'Agriculture - BP 231 - 50001 SAINT-LO CEDEX
ou par mail à gds50@gds-manche.fr dans les meilleurs délais



Dénomination : _____ N° de cheptel : 50 _____ Commune : _____
Tél. port. : ____/____/____/____/____/____ Tél. fixe. : ____/____/____/____/____/____
Adresse de messagerie : _____ @ _____

Est intéressé par l'adhésion au Pack Premium et souhaite :

- ☐ adhérer au Pack Premium.
☐ être contacté pour plus d'informations.

Date : ____/____/____

Signature



Les référents de la section

Technicienne spécialisée



Lucie TRUBLET
06 74 76 15 73
lucie.trublet@gds-manche.fr

Vétérinaire-conseil :
Jean-Marc CARBONIERE

Suivi administratif :
Anne-Solène LEREBOURS & Margaux EUDE

Suivi des producteurs fermiers :
Elodie HOUSTIN, Lucie TRUBLET
& Jennifer CALVET

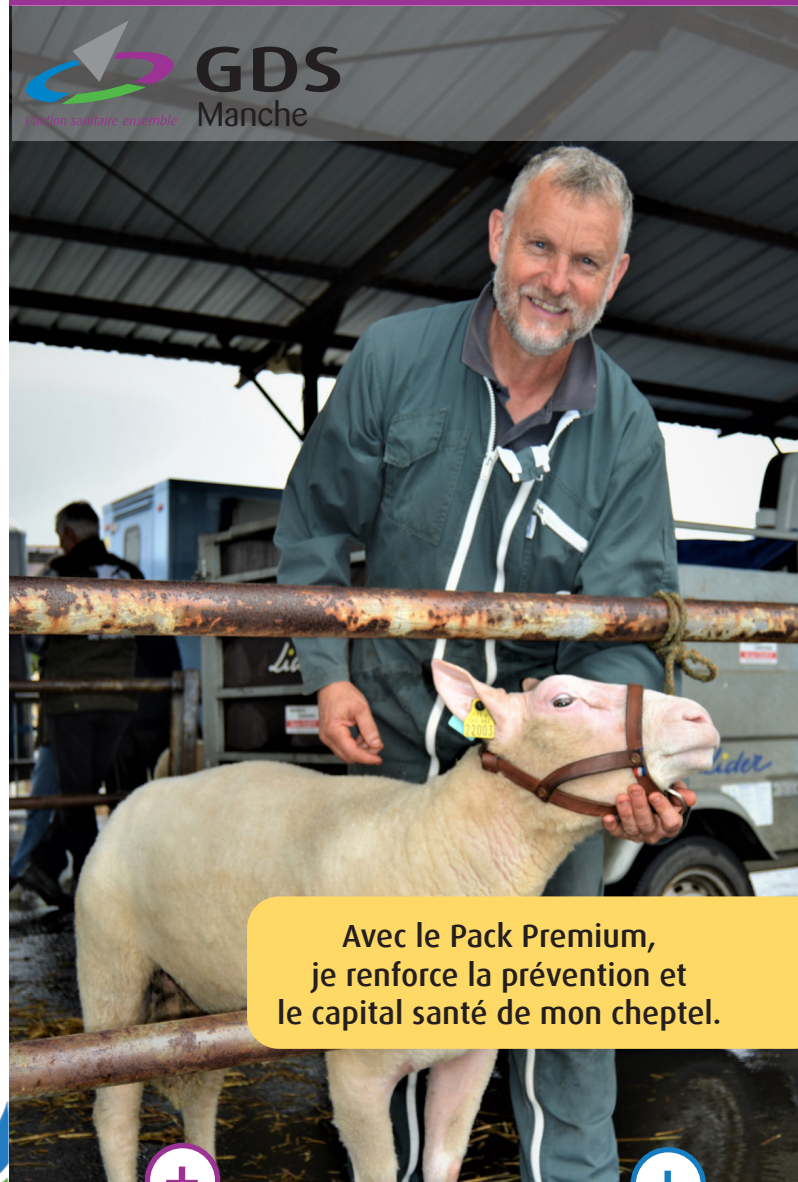


GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE
Maison de l'Agriculture
BP 231 - 50001 SAINT-LO CEDEX
Tel : 02 33 06 48 00
<http://www.gds50.com>



Nous contacter

Et si vous adhérez au Pack Premium ?



Avec le Pack Premium,
je renforce la prévention et
le capital santé de mon cheptel.



Anticipation



Indemnisations



Sérénité

Pourquoi adhérer au Pack Premium ?

La section ovine et caprine du GDS se développe et propose désormais à ses adhérents un **Pack Premium** afin d'apporter un accompagnement plus approfondi.

En adhérant à cette nouvelle caisse, vous accédez à des **avantages supplémentaires** par rapport à votre adhésion à la caisse de base.

+ D'anticipation

« Je prends le maximum de précautions pour sécuriser la santé de mon cheptel. »

À votre demande, vous pouvez bénéficier d'une **visite sanitaire annuelle gratuite** par **Lucie TRUBLET**, conseillère spécialisée de la section ovine-caprine du GDS :

- Pour faire un état des lieux sanitaire global de votre troupeau (audit biosécurité),
- Pour résoudre un problème sanitaire particulier,
- Pour accompagner votre installation.

Si vous le souhaitez, le vétérinaire qui suit l'élevage pourra être invité (*visite du vétérinaire non prise en charge par le GDS*).

Se référer au règlement intérieur de la section (cf. QR code disponible sur la droite) ainsi qu'au guide pratique pour davantage d'informations sur nos aides et nos conditions.

Document non contractuel.

+ De sérénité

« En cas de suspicion, je teste et je me rassure. »

Vous pouvez également prétendre aux **indicateurs sanitaires** mis en place avec ce Pack Premium. La section prend en charge des analyses sur le sang pour l'évaluation sanitaire de votre troupeau, vis-à-vis d'un certain nombre de maladies. Ces indicateurs sanitaires peuvent être utilisés :

- Dans votre troupeau (*dépistage par sondage*),
- Dans un troupeau repris en vue d'une installation (*dépistage par sondage*),
- Lors de l'achat ponctuel d'animaux (*dépistage complet si moins de 7 achats ou par sondage à partir de 7 achats*).

Les maladies qui peuvent être recherchées :

MALADIES	Espèce ou catégorie animale
Chlamydiose, Fièvre Q, Paratuberculose, Toxoplasmose	ovins ou caprins
Border disease, Visna-Maëdi	ovins
Tremblante ovine	bélier
CAEV	caprins

Combien d'animaux tester ?

Ces analyses seront effectuées sur l'ensemble des animaux s'ils sont moins de 7, ou, s'ils sont plus nombreux, sur un échantillon de 7 à 15 animaux (selon la taille du troupeau) âgés de préférence de plus de 24 mois.

Quelles sont les prises en charge proposées ?

- Remboursement de **80 % du montant HT des analyses**, plafonné à 15 % de l'effectif cotisant,
- Tremblante ovine : remboursement de **100 % du montant HT des analyses**, plafonné à 1 bélier testé pour 20 ovins cotisants.



© GDS 50

+ D'indemnisations

« Je veux une meilleure prise en charge des analyses par rapport à une adhésion de base. »

Vous bénéficiez d'une meilleure prise en charge des analyses de l'aide au diagnostic (parasites, avortements, autopsies, etc.) : remboursement de **80 % du montant HT des analyses** (contre 60 % pour les adhérents à la caisse de base).



Bénéficiez de ces avantages supplémentaires pour
6 euros de plus / cheptel
et 0,45 euro de plus / animal cotisant

Règlement intérieur complet disponible sur simple demande ou via ce QR code



© GDS 50